



# Aide pour l'achat d'une nacelle, d'un siège auto

## (Pour la naissance de votre enfant)



Pour la venue d'un enfant (naissance ou adoption), le CAES de l'ex SNEPC vous accordera une **aide de 100 €** pour l'achat d'une nacelle ou d'un siège auto pour saluer la bienvenue d'un nouveau-né ou d'une adoption. Cette demande doit avoir lieu dans l'année civile de l'arrivée de l'enfant.

Cette subvention est accordée :

- **Aux adhérents internes à jour de leur cotisation,**

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- Une copie de l'acte d'état civil justifiant de la filiation avec l'adhérent,
- La facture de l'achat ou une attestation sur l'honneur d'achat,
- Un RIB pour une première demande

**Demande à envoyer à l'adresse suivante :**

**Nathalie VERPILLOT  
Centre d'examens des permis de conduire  
17 avenue du Grand Sablon  
38700 LA TRONCHE**



## Formulaire de demande de subvention

### Aide à l'achat d'une nacelle ou d'un siège auto

*Nom et prénom de l'adhérent :* \_\_\_\_\_

*Nom et prénom du bénéficiaire :* \_\_\_\_\_

*Adresse mail :* \_\_\_\_\_

- Facture de l'achat ou attestation sur l'honneur,
- Copie d'un acte d'état civil justifiant de la filiation avec l'adhérent,
- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour le remboursement par virement

*Date :* \_\_\_\_\_

*Signature du demandeur*

----- *réservé au CAES* -----

*Date de réception de la demande :* \_\_\_\_\_

- - Justificatif
- - RIB ou enveloppe

*Montant :* \_\_\_\_\_ - *Date de paiement :* \_\_\_\_\_

• - Virement n° \_\_\_\_\_